



SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 4 MARS 2019

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE LUNDI 4 MARS 2019, À 20 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

| | | |
|----------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|
| <u>Sont présents :</u> | Monsieur le maire Simon Deschênes | |
| | Monsieur Charles Soucy | conseiller district n ^o 1 |
| | Madame Ariane Lévesque | conseillère district n ^o 2 |
| | Monsieur Marc Portelance | Conseiller district n ^o 3 |
| | Monsieur Simon Pelletier | conseiller district n ^o 4 |
| | Monsieur Benoît Thibault | conseiller district n ^o 5 |
| | Monsieur Jacques Létourneau | conseiller district n ^o 6 |
| <u>Sont aussi présents</u> | Monsieur Martin Richard | directeur général |
| | Me Sylvie Lepage | greffière |

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du monsieur le maire Simon Deschênes.

1.- Ouverture

19-03-053

2.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

3.- Adoption des procès-verbaux

19-03-054

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019, Il EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

19-03-055

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 février 2019

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 février 2019, Il EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

4.- Information

4.1 Chloration de l'eau potable

Le maire mentionne que la chloration de l'eau potable débutera à la mi-mars et que la Ville procédera à des tests jusqu'à l'obtention de la meilleure qualité d'eau possible. Il insiste particulièrement sur l'importance de faire bouillir l'eau de la mi-mars à la mi-mai environ. Il est aussi important de vérifier la qualité de l'eau avant de débuter un lavage puisque certaines particules en suspension pourraient s'y trouver. Des précisions seront transmises au fur et à mesure du processus.

4.2 Relocalisation de la bibliothèque municipale

L'ouverture des soumissions pour les travaux de mise à niveau de la Maison de la culture et de la bibliothèque est prévue le vendredi 15 mars et les soumissions pourront être acceptées par le conseil municipal le 19 mars. Si les montants correspondent à nos estimations, nous pourrions aller de l'avant avec le projet d'agrandissement de la Maison de la culture et la relocalisation de la bibliothèque pourra être confirmée à ce moment-là.

4.3 Semaine de relâche

L'édition 2019 de la Grande Bordée a été un franc succès, le beau temps ayant été de la partie, et toutes les activités ont été une réussite. Pour la Semaine de relâche, plusieurs activités sont au programme certaines nouvelles, d'autres déjà existantes ont été mises en valeur dans la programmation. Le but de cette semaine, soit de faire bouger les jeunes, semble en bonne voie d'être atteint.

5.- Administration

19-03-056

5.1 Embauche de M. Steeve Dumont au poste de directeur du Service d'incendie

CONSIDÉRANT le prochain départ à la retraite de monsieur Carol Dugas, directeur du Service d'incendie.

CONSIDÉRANT que monsieur Dumont possède toutes les qualifications nécessaires pour assumer cette fonction.

CONSIDÉRANT que monsieur Dumont est à l'emploi de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, à titre de pompier volontaire, depuis le 21 août 1996 et est officier au Service d'incendie depuis le 24 février 2004.

CONSIDÉRANT que monsieur Steve Dumont assume, depuis quelques années, le remplacement du directeur du Service d'incendie lors de ses absences.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer monsieur Steeve Dumont au poste de directeur du Service d'incendie aux conditions suivantes :

- Le salaire est fixé à 70 000 \$ par an, soit l'échelon 5 de la future convention des cadres.
- Un montant supplémentaire de 10 000 \$ sera attribué au directeur pour la charge de chef pompier des autres municipalités tant que ces ententes seront en vigueur.
- M. Dumont cumulera au cours de la première année ses vacances sur une base de 4 semaines.

- Le reste des avantages sociaux est conforme à l'entente de travail des cadres de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.
- Monsieur Dumont entrera en fonction à compter du mardi 3 septembre 2019.

ADOPTÉE

19-03-057 5.2 Adoption de la Politique relative à l'usage de drogues, d'alcool et de médicaments dans le milieu de travail

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts ne possède aucune politique concernant l'usage de drogues et d'alcool en milieu de travail pour ses employés.

CONSIDÉRANT que la légalisation du cannabis est entrée en vigueur le 17 octobre 2018.

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts juge essentiel d'offrir à l'ensemble de son personnel un environnement de travail sain, sécuritaire et propice à l'efficacité.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter la Politique relative à l'usage des drogues, d'alcool et de médicaments dans le milieu de travail qui s'appliquera à tous les employés de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE

19-03-058 5.3 Adoption de la Politique sur l'utilisation des véhicules et équipements municipaux

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts ne possède aucune politique concernant l'utilisation de ses véhicules et équipements.

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts met à la disposition de son personnel des véhicules et équipements pour l'accomplissement de leurs fonctions. Afin de respecter les lois en vigueur, pour des mesures préventives et pour maximiser l'utilisation des véhicules et équipements, la Ville établit des règles en matière d'utilisation des véhicules et équipements.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter la Politique sur l'utilisation des véhicules et équipements municipaux qui s'appliquera à tout le personnel ou mandataire de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE

19-03-059 5.4 Déclaration d'urgence climatique

CONSIDÉRANT la crise climatique actuelle découlant de l'augmentation dans l'atmosphère des gaz à effets de serre et de l'augmentation de la température moyenne du globe, toutes deux dues à l'activité humaine.

CONSIDÉRANT que cette crise climatique menace la planète et l'humanité notamment aux niveaux économique, alimentaire, environnemental, de la santé et de la sécurité.

CONSIDÉRANT le cri d'alarme lancé par la communauté scientifique et les organisations internationales face à cette crise climatique.

CONSIDÉRANT la préoccupation des élus face à cette crise climatique et à ses conséquences.

CONSIDÉRANT qu'il est urgent d'agir.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Monts (la Ville) reconnaisse que nous sommes dans un état d'urgence climatique.

QUE la Ville s'engage à faire tout ce qui est en son pouvoir pour mettre en place des actions visant à contrer cette crise climatique, notamment en appuyant les démarches des citoyens et groupes qui dénoncent cette crise climatique et militent pour que des actions soient prises pour la contrer.

QUE toute décision du conseil municipal soit prise en tenant compte de cet état d'urgence climatique.

QUE copie de cette résolution soit transmise au premier ministre du Canada, au premier ministre du Québec, ainsi qu'aux députés fédéral et provincial des circonscriptions électorales de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE

19-03-060

5.5 Autorisation d'un appel d'offres public pour services professionnels en ingénierie – projet de réhabilitation de la piste 14-32 et mise aux normes de l'aéroport

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a accordé une subvention de 4 721 322 \$ pour les travaux de réfection de la piste et des divers équipements reliés au fonctionnement de l'aéroport de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est d'accord pour une participation de la Ville au montant d'environ 616 678 \$ sous la forme d'un emprunt.

CONSIDÉRANT que la Ville a aussi demandé une contribution au gouvernement fédéral pour diminuer sa mise de fonds.

CONSIDÉRANT que ces travaux sont nécessaires au maintien du service d'avion ambulance.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser un appel d'offres public pour services professionnels en ingénierie – projet de réhabilitation de la piste 14-32 et mise aux normes de l'aéroport.

ADOPTÉE

19-03-061

5.6 Achat d'une caméra Promotek de la MRC de La Haute-Gaspésie

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'achat et l'installation d'une caméra Promotek, pour la gestion des carrières et sablières, au coût de 5 820 \$. Cette dépense sera prise au surplus accumulé et/ou à la dépense d'exercice.

ADOPTÉE

19-03-062

5.7 Ouverture à l'interne d'un poste de préposé de maintenance Loisirs – 32 semaines par année

CONSIDÉRANT le prochain départ à la retraite de monsieur Jean-Paul Vallée.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'ouverture à l'interne du poste de préposé de maintenance Loisirs – 32 semaines par année.

ADOPTÉE

6.- Trésorerie

19-03-063

6.1 Approbation des comptes payés et à payer au 28 février 2019

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve :

- les comptes payés, chèques n^{os} 29100 à 29173, pour un montant de 540 389,06 \$,
- les comptes à payer, chèques n^{os} 29174 à 29273, pour un montant de 131 233,57 \$,
- pour un total de 671 622,63 \$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Josée Latour, trésorière

19-03-064

6.2 Aides financières de la Ville aux organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder les aides financières suivantes dans le cadre de la Politique d'aide financière aux organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs:

- 400 \$ au Centre Louise-Amélie pour le 5 à 7 de l'humour dans le cadre de la Journée internationale des femmes, le 14 mars 2019 à Exploramer.
- 400 \$ à la Chambre de commerce pour la 4^e édition du Trip Gourmand du 2 au 12 mai 2019.
- 400 \$ au Chevaliers de Colomb conseil 3719 pour le déjeuner de la Fête des mères le 12 mai 2019
- 400 \$ à Exploramer pour le Salon des vins et de la gastronomie Fourchette bleue, le 2 mai 2019.

ADOPTÉE

7.- Urbanisme

19-03-065

7.1 Demande à la CPTAQ – M. Mario Côté

CONSIDÉRANT que M. Mario Côté désire régulariser la construction de sa maison, sise au 832, route Bellerive, construite en 2001 en zone agricole sans autorisation de la CPTAQ.

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation doit être adressée à la CPTAQ pour utilisation à une fin autre qu'agricole, en l'occurrence la construction d'une maison dans le présent cas.

CONSIDÉRANT que cette construction est conforme aux dispositions du règlement de zonage de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

CONSIDÉRANT qu'il existe des espaces ailleurs sur le territoire de la ville situés en dehors de la zone agricole mais que cette maison est déjà construite et que toute la route Bellerive est située en zone agricole.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter la demande, présentée par monsieur Mario Côté, pour autoriser une construction résidentielle au 832, route Bellerive.

ADOPTÉE

10.- Loisirs

19-03-066

10.1 Amendement de la résolution 18-02-053 « Autorisation de présentation projet Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV »

CONSIDÉRANT que M. Guy Fraser assume l'intérim du poste de directeur des Loisirs suite au départ de M. Michel Gosselin.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'amender la résolution 18-02-053 en remplaçant le nom de Michel Gosselin par celui de Guy Fraser de manière à ce qu'elle se lise dorénavant comme suit :

« Autorisation présentation projet Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV

IL EST PROPOSÉ PAR MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Monts autorise la présentation du projet « Réfection du sentier du mont Pointu, secteur parc du Petit-Bois et création d'un skate park ».

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation de ce dernier.

QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Monts désigne monsieur Guy Fraser, directeur par intérim des Loisirs, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.»

ADOPTÉE

19-03-067

10.2 Mise à niveau de la Maison de la culture – autorisation de paiement 2.3.3 à FNX (Les Consultants S.M.)

CONSIDÉRANT la résolution 17-12-339 acceptant la soumission de Les Consultants S.M. inc., au prix de 64 300 \$ avant taxes, pour les services professionnels en ingénierie structure, civil, mécanique et électricité qui sera responsable de la conception des plans et devis ainsi que de la surveillance des travaux dans le cadre du projet de rénovation et de mise aux normes de la Maison de la culture, incluant la salle de spectacle et la bibliothèque.

CONSIDÉRANT la facture 366512 de Les Consultants S.M. au montant, avant taxes, de 11 864 \$.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement 2.3.3 de Planigram au montant de 13 640,63 \$ incluant les taxes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de 13 640,63 \$, taxes incluses, à FNX (Les consultants S.M. inc.). Cette dépense sera prise à la réserve financière créée en vertu du Règlement 15-809 et/ou au poste budgétaire 03-310-72-711.

ADOPTÉE

19-03-068

10.3 Mise à niveau de la Maison de la culture – autorisation de paiement 2.4.8 à Mario Brien

CONSIDÉRANT la résolution 17-12-340 par laquelle le conseil acceptait la soumission de Mario Brien, au prix de 80 785 \$ avant taxes, pour services professionnels en scénographie dans le cadre de la phase 1 du projet de rénovation et de mise aux normes de la Maison de la culture, incluant la salle de spectacle et la bibliothèque.

CONSIDÉRANT la facture 24021901 de Mario Brien inc. au montant de 3 250 \$ plus les taxes.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement 2.4.8 de Planigram au montant de 3 736,68 \$ incluant les taxes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de 3 736,686 \$, taxes incluses, à Mario Brien inc. Cette dépense sera prise à la réserve financière créée en vertu du Règlement 15-809 et/ou au poste budgétaire 03-310-72-711.

ADOPTÉE

19-03-069

10.4 Acceptation de l'entente pour les travaux de réparation suite à l'effondrement de conduits d'acier de récupération de chaleur à l'aréna J.-Robert-Lévesque

CONSIDÉRANT l'effondrement de conduits d'acier de récupération de chaleur, surplombant les gradins du côté nord, installés dans le cadre des travaux de mise à niveau de l'aréna J.-Robert-Lévesque.

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les parties pour les réparations à effectuer dont copie est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil entérine la signature de l'entente intervenue entre Kamco Construction, Stantec et la Ville, par le directeur général, concernant les travaux de réparation nécessaires pour remettre les ouvrages dans un état impeccable.

ADOPTÉE

12.- Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

19-03-070

13. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 20 h 35.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE, OMA
GREFFIÈRE

/hl